



Envoyé en préfecture le 30/05/2023
Reçu en préfecture le 30/05/2023
Affiché le **30 MAI 2023**
ID : 029-200054724-20230523-DE2023_069-DE

Membres en exercice : 29

Membres présents : 27

Membres votants : 29

Le 23 mai 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 17 mai 2023. Publication de la convocation le : 17 mai 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, M. Thierry MARTIN, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, M. Daniel QUEMENER, Mme Denise TAVERNIER

Etaient absents :

Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Corinne BRIANT
Mme Michèle LACOUR a donné procuration à Mme Simone JOURAND

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : **30 MAI 2023**

Délibération n° 2023-069 : Extension de la zone bleue en période estivale

Rapporteur : Eric BOSSER

M. Le Maire expose à l'assemblée :

Considérant la demande de commerçants situés au bout du Quai Jean Jaurès et sur une partie du Quai Pelletan d'étendre la zone bleue sur la période estivale, afin de garantir une rotation des véhicules et donc fluidifier l'accès aux commerces de cette zone.

Il est proposé d'étendre la zone bleue pour la délimiter entre le 14 Quai Jean Jaurès et jusqu'au 6 Quai Pelletan.

Les modalités relatives à cette orientation seront mobilisées :

- Modification du marquage au sol ;
- Installation de panneaux de signalisation en début et fin de zone bleue.
- Prise d'un arrêté municipal zone bleue du 14 quai Jean Jaurès au 6 quai Pelletan du 1er juin au 15 septembre.

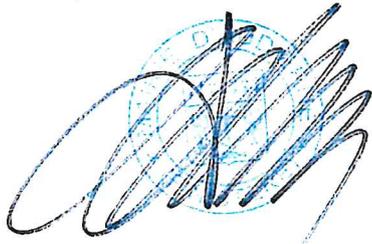
Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

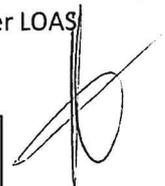
- prendre acte de l'information relative à l'extension de la zone bleue.

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS



Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Affiché le 30 MAI 2023

ID : 029-200054724-20230523-DE2023_069-DE

